

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/01/2011 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	2004.93	2067.38
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2251.35	2355.56
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2300.02	2386.81
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2352.06	2456.21

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1824.37	1772.27

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1685.39	1723.65
Matelot-motoriste	1716.70	1754.87

1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1480.66

17 ans et plus - après un an de service	1546.60
16 ans	1338.32
16 ans - après un an de service	1393.89
15 ans	1195.93

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2095.19
Machiniste-timonier	2068.04

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2359.00
de 101 à 250 inclus	2466.67
à partir de 251	2549.99

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1820.89
de 101 à 250 inclus	1904.20
à partir de 251	1984.04

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1737.46
A partir de deux ans de service dans la profession	1779.15

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1802.0200	10.9434
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1883.4400	11.4379
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1915.3600	11.6317
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1883.4400	11.4379
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1915.3600	11.6317

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	2027.5800	12.3132
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2109.2900	12.8094

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2456.21
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2352.05
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2352.05
Timonier de réserve	1824.37
Matelot de réserve	1723.65

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1567.44